

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 22 janvier 2020, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n° : D08-02-19/A-00351
Propriétaire(s) : Jasmine Albagli et Peter Hansen
Emplacement : 136, croissant Amberwood
Quartier : 9 - Knoxdale-Merivale
Description officielle : lot 344, plan enr. 645780
Zonage : R1F
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent construire une terrasse couverte de 5,18 mètres sur 10,51 mètres à l'arrière de leur maison existante, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction du retrait de la cour arrière à 3,91 mètres, alors que le règlement exige un retrait de cour arrière d'au moins 9 mètres.

Il y a lieu de noter qu'aux fins de l'application du Règlement de zonage, le croissant Amberwood est considéré comme étant la ligne de lot avant de la propriété.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.